

VOTRE RÉGION

dans le département, les initiatives ponctuelles et les prises en charge au long cours se font nombreuses

reste une Terre d'accueil

À Valloire, trois réfugiés, un Érythréen et deux Afghans, ont rejoint l'équipe du restaurant de l'Alp de Zélie

Il est à peine 10 heures, mais c'est déjà l'effervescence dans les cuisines du restaurant de l'Alp de Zélie, au sommet de la télécabine de la Brive. Comme leurs neuf autres collègues, Waïd, Momo et Nematoula ne chôment pas : préparation des assiettes de charcuterie pour l'un, finition des tartes aux framboises pour le deuxième, et remplissage des frigos pour le troisième. Ce qui les distingue des autres, c'est leur quotidien.

Tous les soirs, les trois hommes rentrent dormir au foyer d'accueil Adoma à Saint-Michel-de-Maurienne, une structure qui accueille les réfugiés ayant vu leur demande d'asile acceptée.

« J'ai passé une annonce. Je n'ai eu aucune réponse »

C'est le directeur d'exploitation du restaurant, Jérôme Sermot, qui a eu l'idée de s'adresser à cette structure. « Quand je suis arrivé le 17 novembre à la tête du restaurant, j'ai recruté douze personnes. J'avais prévu de prendre des extras pour Noël et les vacances de février. Le 1^{er} décembre, j'ai passé une annonce. Je n'ai eu aucune réponse », raconte-t-il.

Alors qu'il va faire des courses à Saint-Michel, il croise les réfugiés. « Je me suis dit que je pourrais leur proposer les places d'extras. Avant de leur en parler, j'ai souhaité avoir l'accord et le soutien du président de la Sem Valloire, Jean-Marie Martin, de la gérante de l'Alp, Odile Fémier, et du directeur de la Sem Valloire, Louis Cometto. C'était important pour moi car je sais que ce n'est pas une situation habi-



En embauchant Momo, Waïd et Nematoula, Jérôme Sermot (deuxième en partant de la gauche) a souhaité leur donner un coup de pouce. « Attendre dans un foyer, ce n'est pas une vie. Ils ont envie de travailler et des compétences. On s'est aperçu que Waïd avait une formation en pâtisserie. C'est un atout pour nous ». Photo Le D.L.S.B.M.

tuelle. Ils ont été partants. » Le professionnel rencontre Sonia, la responsable du foyer, et parle de son idée. « Une dizaine de personnes ont postulé. Ils sont payés au même salaire que les autres, pour un travail et des attentes identiques », détaille-t-il. Le restaurateur a pu compter sur l'aide de la Région.

« Ils ont accepté que les migrants prennent gratuitement la navette pour Valloire. Ils n'ont pas manqué une seule fois le bus. » Les trois migrants utilisent l'anglais et le français. « Ils ont pris des cours et ils connaissent le nécessaire pour se faire comprendre du client », explique-t-il.

Déneigement, plonge, débarrasage des plateaux, les tâches sont ingrates. « Même eux disent que le travail est dur. Mais ils ne se plaignent pas et ont le sourire. Comme dans n'importe quel restaurant, j'ai dû remettre les choses au point et rappeler les tâches de chacun, mais ça se passe bien ». Le soir, ils repartent avec une gamelle. « Ils en font profiter leurs familles. On leur montre aussi des techniques de cuisine. L'idée, c'est qu'après, ils puissent trouver un travail dans la vallée. Ils ont envie de travailler et de sortir de l'inactivité, contrairement à ce que pensent certains », affirme Jérôme Sermot.

Agnès BRIANÇON-MARJOLLET

Jérôme Sermot : « Je voulais casser les codes »

Si, d'un point de vue professionnel, Jérôme Sermot y trouve son compte, il y a aussi une dimension personnelle importante. « Je voulais casser les codes et montrer que les migrants n'étaient pas ce que les gens imaginent. Réussir la saison, c'est bien, mais personnellement, ça ne m'apporte rien. Là où je suis le plus fier, c'est de les avoir embauchés, de les former un peu et qu'ils puissent envoyer de l'argent à leurs fa-

milles. Ils n'ont pas choisi de venir ici, ils vivaient très bien chez eux.

Ils ont été obligés de quitter leur pays », rappelle-t-il.

Le restaurateur fait un parallèle avec sa vie : « Moi, si j'étais migrant dans un pays étranger, j'aurais été heureux qu'on me tende la main, c'est ce que j'ai voulu faire avec eux. Ce n'était pas gagné, c'est pour ça que le soutien de mes supérieurs a été essentiel. »

À Chambéry, les tentes de Mérande sont encore là



À Mérande à Chambéry, les tentes sont toujours là plusieurs mois après l'évacuation du camp. Photo Le D.L.S.G.

Les migrants qui s'étaient installés dans un camp improvisé, l'été dernier, avenue de Mérande à Chambéry, ont tous été pris en charge. Certains ont préféré partir, d'autres attendent les résultats de leur demande d'asile en Savoie.

En revanche, plusieurs des tentes qui les abritaient sont encore sur ce terrain boisé qui jouxte une maison murée. Des riverains affirment que des

migrants les utilisent encore, même en plein hiver.

Mais dans la journée, le camp semble déserté. Des sacs de couchage, de vieux matelas ou des paquets de biscuits vides y seraient abandonnés.

La municipalité de Chambéry assure ne pas avoir l'autorisation de démonter le campement. « C'est sous l'autorité de l'État », explique-t-on au service communication.

S.6.

DÉCRYPTAGE

Aide aux migrants : que dit la loi ?

01 | Qu'est-ce qu'un étranger en situation irrégulière ?

C'est un étranger sans papier. Quelqu'un arrivé sur le territoire national de façon clandestine (illégal) ou qui demeure en France au-delà de la validité de sa carte de séjour. Les personnes en attente d'un titre de séjour (qui ont déposé leur demande), elles, sont en situation régulière.

02 | Peut-on accueillir un migrant chez soi ?

Oui, si la personne à qui l'on veut offrir le gîte et le couvert a déposé une demande d'asile, elle est en situation régulière temporaire, que cette demande soit ensuite acceptée ou déboutée.

03 | Des règles assouplies en 2012

Héberger un migrant en situation irrégulière est désormais légal. Ce n'est plus un délit, dit la loi du 31 décembre 2012 ; à la condition que ce soit pour lui assurer des conditions de vie dignes et décentes ou préserver sa dignité ou son intégrité. Autre condition : l'aide doit se faire de façon désintéressée, sans aucune contrepartie.

Mais il est défendu de venir en aide à une personne sous le coup d'une procédure d'expulsion. Et l'aide au séjour irrégulier d'un étranger vivant en état de polygamie reste interdit.

04 | Peut-on transporter des migrants ?

Il n'est pas interdit de porter secours à une personne en détresse. En revanche, faciliter l'entrée en France ou la circulation d'un migrant en situation irrégulière est puni par la loi. En clair, vous pouvez faire monter à bord de votre voiture des étrangers qui errent dangereusement au bord d'une route, mais vous ne pouvez pas les déposer devant une gare pour les aider à continuer leur périple. Vous pouvez être passible dans ce cas-là de cinq ans de prison et de 30 000 € d'amende.

Migrants : la Savoie dispose de 672 places d'accueil

Le département de la Savoie dispose de 672 places d'accueil pour les migrants. Des places qui sont actuellement pratiquement toutes occupées sachant que la situation évolue régulièrement. Plus de la moitié de ces places est gérée par l'OFI (Office français de l'immigration), ce qui veut dire que la Savoie se doit d'accueillir les gens envoyés par Paris. Trois-ème département "préférés" des migrants au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Savoie a vu son flux migratoire augmenter de 70,1 % en 2017 (contre 19,2 % au niveau national) passant de 324 demandes

en 2016 à 551 l'an dernier. Les migrants actuellement en Savoie sont essentiellement des ressortissants du Soudan, de l'Érythrée ou de la Guinée-Équatoriale. « Le profil change avec l'origine des personnes. Actuellement, nous avons essentiellement des hommes jeunes et seuls, mais très peu de famille. Quoi qu'il en soit, personne aujourd'hui ne dort dehors en Savoie, à l'exception d'irréductibles qui font ce choix, ou de gens de passage », explique Thierry Pothe, directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Des initiatives citoyennes à travers le département



Baptême républicain pour Sibiri Mariko, jeune demandeur d'asile de nationalité ivoirienne, à Cognin. Photo Le D.L.U.

Des collectifs ou associations sont structurés (réseau Welcome, Tous migrants ou Savoie solidarité migrants) pour organiser des hébergements dans des familles lorsqu'aucune autre solution n'est possible.

Plusieurs initiatives ont vu le jour pour venir en aide à de jeunes migrants non pris en charge par le Département, soit parce qu'ils ne sont pas reconnus mineurs, soit parce que ce sont de jeunes majeurs qui ne sont plus pris en charge, mais qui pour autant peuvent avoir des besoins. Des repas solidaires ont été organisés à Saint-Baldoph, à Challes-les-Eaux et à Cognin. Les recettes ont été reversées à l'ADDC-CAES (Association départe-

mentale pour le développement et la coordination des actions auprès des étrangers de la Savoie). Les fonds permettent de financer les frais annexes à la scolarité des jeunes mineurs isolés, comme l'internet, la cantine, les transports.

« Globalement, ce sont des jeunes qui ont très envie d'apprendre. C'est compliqué pour eux, ils en ont vu des vertes et des pas mûres, mais malgré tout ils s'intègrent. S'ils sont là c'est que c'est compliqué là-bas. » Anne et les autres bénévoles aimeraient voir les Départements appuyer sur des familles. « Ça reviendrait moins cher au département et il pourrait en accueillir plus. Car les foyers à pleintemps, ça coûte cher. »

Dominique Ruaz, du groupe Savoie pour tous, est intervenu en ce sens lors de la dernière session du conseil départemental du 2 février.

En Ardèche, le Département a pris la décision de confier à des familles bénévoles les mineurs non accompagnés, jus- qu'à leur majorité. Ces familles sont indemnisées et encadrées par une association.

Preuve d'une grande volonté d'intégration, en janvier dernier, à Cognin, un émouvant baptême républicain s'est déroulé. Celui d'un jeune majeur ivoirien de 19 ans, qui a déposé un dossier de demandeur d'asile. Une enseignante de français est devenue sa marraine républicaine.

Ch.G.

Le collectif Tous migrants 73 souhaite enterrer le projet de loi "Asile et migration"

Le collectif Tous migrants 73 a organisé, hier matin, une opération de communication en placardant, sur le modèle des avis de décès, un texte dénonçant la présentation, ce jour, du projet de loi "Asile et migration". « Ce projet de loi enterrerait nos valeurs républicaines liberté-égalité-fraternité, et nos espoirs d'une société confiante, responsable, accueillante et ouverte. »

Cet "avis de décès" a été accroché sur les principaux monuments de la ville : statue de Jean-Jacques Rousseau, la Sasson, la statue des frères de Maistre.

Les États généraux des migrations, se poursuivront, en Savoie, le 14 mars, à Champagny-la-Vanoise autour de films, ateliers et débats.



Le collectif Tous migrants 73 a placardé des "avis de décès" du projet de loi "Asile et immigration" sur la Fontaine des Éléphants. Photo Le D.L.Éric NEAUW